

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 15 octobre 2020

Présents : Christian Limousin, Lionel Mougeot, Charlotte Supernak, Guy Bellaton, Françoise Cavanne, Serge Bailly, Lucette Bourgeois, Sandra Voisin, Nathalie Verdegheem, Yves Provent, Monique Busnel, Serge Gomes.

Excusés : Roelof Verhage donne pouvoir à Christian Limousin, Nicolas Barrier à Lionel Mougeot et Mélanie Jacquin à Serge Gomes

Dans le cadre de la crise sanitaire le public est limité à 10 personnes et le port du masque est obligatoire.

Ouverture de la séance à 21h12

Secrétaire de séance : Serge Bailly

Les CR des réunions de Conseil Municipal du 25.06.2020 et du 10.07.2020, ainsi que l'ordre du jour de la présente réunion avec ajout de la délibération n°20201510- 06 sont approuvés à l'unanimité.

Délibération N°20201510- 001 : Modification de la demande de subventions pour l'extension de la cantine scolaire, la réalisation d'un préau et la création d'un cheminement sécurisé :

Avis favorable de la commission communale Sécurité-Environnement du 28/09/2020

En février 2020, nous avons pris une délibération, basée sur des avants projets sommaires (APS), pour demander des subventions afin de réaliser l'extension de la salle du restaurant scolaire (augmentation de l'effectif ces deux dernières années), la création d'un préau et la réalisation d'un cheminement doux. Les avants projets détaillés (APD) de ces opérations nous obligent à réactualiser la délibération pour les demandes de subventions auprès de la Préfecture au titre du DSIL (ruralité), de la CCPA au titre des fonds de concours et de la Région. Le premier chiffrage était de 219 000,00 € HT, les APD chiffrent le montant des travaux et de la maîtrise d'œuvre à **264 500,00 € HT**.

*Intervention de M Gomes : « Tout d'abord vous dire que je suis tout à fait conscient des difficultés d'accueil de nos enfants compte tenu du succès de ce service. Pour autant faut-il se précipiter et engager des sommes importantes sans visibilité ? Ce dossier d'agrandissement des locaux de la cantine a été travaillé en comité très restreint pendant le confinement et quand je dis travaillé je pense au cahier des charges, à la consultation d'un architecte, le dépôt du permis de construire notamment. Comment avoir avancé sur un dossier aussi important sans concertation, réunions ad hoc des diverses **commissions** concernées (certes ce projet a été présenté je dois dire ficelé il y a quelques jours en commission sécurité mais je rappelle que les commissions, si elles ont un intérêt, ce devrait être au moins celui de pouvoir travailler les dossiers pas d'en prendre connaissance et valider. Quid de la commission travaux ? Quelle est votre vision et le rôle que vous accordez aux diverses commissions ? Il est bien dommage car je reste persuadé qu'ensemble nous pourrions faire avancer notre village ! »*

Réponse de monsieur le Maire : Ce projet (étude, APS) était déjà engagé dans le mandat précédent et présenté en réunion informelle avec l'équipe précédente. Notre engagement vis-à-vis de l'association du Clos des P'tits Loups était de lancer les travaux cette année. La crise sanitaire étant passée par là, a quelques peu bouleversé le planning.

Intervention de M Gomes : « J e viens d'évoquer la forme, je vais évoquer le fond : on a entendu votre position lors de l'AG du Clos des P'tits Loups sur le devenir incertain de la cantine et encore une fois je suis étonné que en même temps vous souhaitez engager plusieurs centaines de milliers d'euros de travaux pour un projet dont la finalité et la pérennité ne sont pas garanties. Pouvez-vous nous expliquer ? »

Réponse de monsieur le Maire : La gestion par l'association actuelle, y compris la précédente, fonctionne très bien et la commune, de son côté, intervient financièrement pour aider. De plus, la gestion a été allégée par la possibilité d'inscrire les enfants par internet. Ce partenariat fonctionne très bien, je ne vois pas pourquoi cela devrait changer. Il me paraît important que les parents d'élèves s'engagent de leur côté pour leurs enfants...

Intervention de M Gomes : « Enfin sur ce sujet, a-t-on exploré toutes les possibilités pour redonner un peu plus de confort dans l'accueil de nos enfants dans ces locaux sans engager ces sommes importantes ? Je pense notamment à la salle annexe qui sert à la garderie en extension et ne pouvons-nous pas travailler par exemple pour l'accueil garderie sur les anciens locaux de cantine.

Réponse de monsieur le Maire : Après en avoir discuté avec le personnel de la cantine, elles souhaitaient, pour des raisons d'hygiène, maintenir les deux salles séparées. D'autre part, le mur de séparation est un mur porteur (ancien mur de la grange en pierre) relativement large. Quant à l'ancienne cantine d'une part, elle sert de stockage pour l'école et cela nous aurait imposé l'embauche de personnel supplémentaire pour assurer un seul service...

Intervention de M Gomes sur le cheminement sécurisé : « Pour ce dossier nous sommes favorables mais j'ai 2 questions d'ordre technique : J'avoue avoir eu du mal à lire les indications du plan, particulièrement au niveau des pourcentages de pentes ? Pouvez-vous me confirmer les chiffres ? Comment pourra faire un enfant avec un handicap pour utiliser ce nouveau cheminement ?

Réponse de monsieur le Maire : s'il devait y avoir un enfant avec handicap, un adulte accompagnerait cet enfant en suivant le trajet actuel, le long de la route.

Intervention de M Gomes : « Le stationnement PMR qui était initialement situé à proximité immédiatement du bâtiment (condition d'octroi du PC initial), à l'intérieur du clos se trouve maintenant déplacé sur le parking de 3 places situé le long du chemin de ronde. Je rappelle que la pente entre le parking prévu et l'entrée du bâtiment cantine/préau ne permettra pas à une personne handicapée d'y accéder de manière autonome. Que fait-on ? ».

Réponse de monsieur le Maire : Ce n'est peut-être pas clair sur le plan du projet, mais la place PMR existera toujours, elle sera située juste derrière le préau ainsi que d'autres places.

Le CM adopte, à l'**unanimité**, le projet de travaux précités, approuve le plan de financement prévisionnel, s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions et autorise le Maire à signer tout document relatif à ces travaux.

Délibération N°20201510-002 : Demande de subventions pour la création d'un parking au dessous de l'église et réhabilitation du parvis de l'église

Avis favorable de la commission communale Sécurité-Environnement du 28/09/2020

Dans le cadre de la mise en valeur du centre village, avant de rénover la place de la Babillière, il convient de créer un parking proche de cette place. La butte sous l'église permet de créer 25 places de stationnement dont une PMR, sur 3 niveaux. Le choix de cet emplacement, permet également de rénover le parvis de l'église. L'Avant Projet Sommaire (APS) chiffre le montant des travaux à **129 215,00 € HT** et le montant de l'étude et de la maîtrise d'œuvre à **6 825 € HT soit 136 040 € HT**.

Intervention de M Gomes : « Nous voterons **contre** ce projet et ce pour 2 raisons :

- La première est que nous ne sommes pas en ville pour favoriser la voiture et garantir un stationnement à des fins privées. Je rappelle que si le stationnement est insuffisant dans les propriétés voisines, vous avez un outil qui s'appelle le PLU et qui vous permet d'ajuster le coefficient de stationnement
- La seconde et c'est pour nous la plus importante, vous allez détruire cette perspective équilibrée que nous avons face à l'église en y installant des voitures de part et d'autre.
- A titre complémentaire merci de nous éclairer sur le devenir des platanes qui sont préservés sur le papier mais compte tenu des travaux envisagés cela nous semble bien délicat.
- Comme pour le dossier de la cantine, j'aurais aimé que nous puissions travailler en amont au sein des commissions en particulier la commission travaux qui me semble être la plus appropriée. »

Réponse de monsieur le Maire : La municipalité agit régulièrement pour demander aux habitants qui sont à proximité de la place de mettre leur voiture chez eux, mais tout le monde ne peut pas le faire parce qu'ils n'ont pas de garage ou d'accès à leur terrain situé derrière leur maison. D'autre part il est fréquent que des personnes extérieures au village viennent stationner ici, par exemple pour un départ de randonnée ou une cérémonie à l'église. En complément, la création de ce parking nous permettra, plus tard, de réaménager la place de la Babillière.

D'où l'intervention de monsieur Gomes qui regrette que les places de parking soient annulées. Monsieur le Maire précise que l'idée n'est pas du tout de supprimer toutes les places, mais le nombre en sera diminué. Pour l'instant, rien n'est arrêté et une réflexion sera menée afin de faire de cette place un lieu convivial.

A propos des arbres près de l'église, ils seront conservés, selon leur état (à voir avec l'ONF) sinon remplacés.

Le CM, **par 13 voix POUR et 2 voix CONTRE**, adopte le projet de travaux précités, approuve le plan de financement prévisionnel (demande de subventions auprès de la Préfecture au titre du DSIL (ruralité), de la CCPA au titre des fonds de concours, de la Région et du Département), s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions et autorise le Maire à signer tout document relatif à ces travaux.

Délibération N°20201510-003 : Offre de reprise de la voirie et des réseaux du lotissement du Pré Nouveau.

Par un courrier daté du 31/08/2020 le syndic de propriété du lotissement du Pré Nouveau (la construction de ce lotissement ayant plus de 10 ans), demande à la commune la reprise des réseaux et de la voirie (chaussée et trottoir). Le syndic doit s'assurer que la voirie (contrôle visuel) et les réseaux (contrôle par caméra) sont en parfait état pour que le CM adopte, à l'**unanimité**, le principe de reprise précité, s'engage à prendre en gestion la voirie et les réseaux **hors espaces verts (pelouses, bac de rétention, arbres et arbustes)** et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande du syndic.

Délibération N°20201510- 004 : Mise en place de la prime exceptionnelle pour les agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

Le CM décide, à l'**unanimité**, d'attribuer la prime exceptionnelle, le montant total est de **1600€**, à trois agents de la commune ayant particulièrement été mobilisés pendant la crise sanitaire liée au Covid-19. Le versement de cette prime exceptionnelle sera effectué sur la paie du mois d'octobre 2020. Celle-ci est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales. Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget communal.

Délibération N°20201510-005 : Offre de reprise de terrains par les conjoints Lacombe.

La famille de M. et Mme LACOMBE offre à la commune les terrains suivants à titre gracieux : A1584 A1668 A1703 A1923 A1951 B823 B1035 B1061 B1084 B1222 B1320 B1349 B1633 B1951 B1953 B2119 B2122 B2123

Et les terrains suivants pour la somme de 2 000,00 € : A1952 A1981

Le CM remercie chaleureusement la famille de M et Mme Lacombe et accepte, à l'**unanimité**, la reprise des terrains à titre gracieux et ceux pour la somme de 2000 €. Il s'engage à prendre en charge tous les frais de notaire et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 20201510-006 : subvention exceptionnelle en faveur des communes dévastées par les crues de la tempête ALEX

Le CM décide, à l'**unanimité**, de verser une subvention exceptionnelle de **500€** sur l'association des Maires des Alpes-Maritimes au profit des communes sinistrées.

Informations générales :

➤ **Déclarations préalables de travaux :**

VARENNE François : création porte garage / PERROT Hervé : pergola / PERROT Ludovic : modification façades / MERCHADOU Gérard : abri moto / AUFFRET Denis : panneaux photovoltaïques / BARCELLINI Bruno : changement fenêtres de toit et auvent / JANNIN Hubert : création fenêtres de toit / DI PIERRO Bastien : réfection toiture / MOINE Alain : réfection toiture grange / PERROT Hervé : réfection toiture abri bois / GOVINDIN Eric : remplacement menuiseries

➤ **Permis de construire :**

IZOUGARHEN Hakim : piscine garage auvent / FROMONT Cédric : maison individuelle / Commune de Douvres : extension cantine et création préau / LELONG Elie : travaux construction existante

➤ **Conventions :**

- Convention pluriannuelle, avec Alfa3a, d'objectifs et de moyens pour les mercredis et les vacances scolaires (coût inchangé par rapport à l'année dernière) signée en date du 01/09/2020.

- Avenant à la convention partenariale du Projet Educatif de Territoire (PEDT) entre la commune de DOUVRES, d'AMBRONAY et l'accueil de loisirs « les Copains d'abord », pour la période de septembre 2020 - Août 2023, signé en date du 24/09/2020.

En attente de signature par la Mairie d'Ambronay et des organismes DSDEN/DDCS/CAF.

➤ **Informations**

- Lancement de l'étude de vidéo-protection pour la commune de Douvres en partenariat avec la commune d'Ambérieu (Mathieu ROBIN).

- Fiche des délibérations applicables sur la commune de Douvres pour l'année 2020.

- Evolution du logiciel de gestion bibliothèque de Novalys, qui ne sera plus mis à jour, à Sapentia.

- Réflexion sur l'augmentation du nombre de columbariums au cimetière et leur emplacement.

- Réflexion sur l'opportunité d'acheter des décorations lumineuses pour Noël.

- Réunion sur le REX de l'extinction de l'éclairage public : Cette réunion publique était prévue en octobre 2020 (1 année après le début de l'extinction). Elle sera reportée à une date ultérieure suite à l'aggravation de la crise sanitaire de cet automne (voir courrier de Mme la Préfète).

Tour de table des adjoints et conseillers :

- **M. Gomes :** « *En début de chaque mandat nous votons une délégation de signature afin de vous permettre de signer ou d'engager des procédures administratives sans forcément passer par une délibération systématique du conseil et je pense que c'est une bonne chose. Cependant il vous revient de faire un retour régulier des décisions et actions entreprises auprès de notre conseil dans l'intérêt de notre commune. Aussi, je souhaite connaître les différentes procédures conduites devant le Procureur de la République pour non-respect des règles d'urbanisme, de non-déclaration de travaux, de nuisances extérieures (bruit, fumées...) envers des habitants du village. Je ne doute pas que vos actions de plaintes déposées ne sont motivées que par la seule nécessité que les règles soient respectées par tous et qu'elles soient engagées pour toutes celles et ceux qui ne sont pas dans les « clous » comme on dit de façon familière. Je ne doute pas un seul instant que vos actions sont objectives et conduites en toute équité de traitement. »*

Monsieur le Maire précise : Mes actions envers les habitants sont équitables. Maintenant, il est vrai que l'on me rapporte des incivilités sans me préciser les personnes qui en sont les auteurs... Pour en revenir au PV d'infraction au PLU, j'en ai transmis deux au Procureur de la République, au cours du mandat précédent : Le premier a été classé sans suite, pour le second, l'objet du délit ayant été démonté par son propriétaire, j'ai écrit au procureur pour retirer ma plainte...

Proposition de M Gomes : Monsieur le maire, je souhaiterais que notre conseil formule un vœu adressé au Président de la CCPA afin qu'il puisse reprendre en compétence la gestion du centre nautique qui risque de disparaître sans cet engagement communautaire ; la situation est critique et il me semble que notre devoir ici est bien de convaincre la CCPA de l'utilité d'une telle structure et garantir sa pérennité. »

Monsieur Lionel Mougeot explique les difficultés financières actuelles de la piscine dues au COVID. Il présente les démarches qui ont été faites à tous les niveaux possibles (local, régional, national).

Dernière question : « Je souhaite connaître l'action de notre représentant au SIEA depuis sa désignation afin d'accélérer la mise en œuvre de la fibre dans notre village. En complément de ma question, pour avoir eu à télé travailler, à organiser des Visio régulièrement, la situation est tout simplement catastrophique pour celles et ceux pour qui l'informatique est un outil de travail, en particulier par ces temps de crise sanitaire ! »

Monsieur le Maire prend note.

- **L. Bourgeois :** le nouveau conseil d'administration du CCAS a décidé de ne pas organiser de repas des Aînés cette année mais de distribuer des colis à toutes les personnes de 70 ans et plus du village et des hameaux de Cozance et du Mollard (sauf à ceux qui le refusent) et d'offrir un cadeau naissance à tous les bébés nés après le 1^{er} septembre 2020.
- **L. Mougeot :** annonce de la future date de réunion du Conseil Consultatif des Jeunes le 29 novembre à 11h..
- **Guy Bellaton :** réunion de la commission Bois et Chemins en présence de M. Bolliet, représentant de l'ONF.
- **Charlotte Supernak :** annonce la prochaine réunion pour la préparation du bulletin municipal, le vendredi 23 octobre

Clôture de la séance : 22h50